



FORMULAIRE - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DÉMOLITION

Coordonnées du demandeur

Nom _____

Adresse _____

tél. _____

Courriel _____

Propriétaire

Locataire

Copropriétaire

Entrepreneur

* Si le demandeur n'est pas propriétaire, fournir une procuration du propriétaire

* Si le demandeur est un propriétaire dans un bâtiment de plus d'un logement détenu en copropriété, fournir un document confirmant l'autorisation des autres copropriétaires

Détails des travaux

Adresse des travaux (si différente) _____

Usage du bâtiment à démolir _____

Unités de logements supprimées (si applicable) _____

Démolition Complète Partielle Conservation des fondations

Dimensions du bâtiment à démolir _____

Mesures de protection lors de la démolition _____

Lieu de disposition des matériaux de démolition _____

Assurance responsabilité Oui Non

Coût estimé des travaux _____

Date de début des travaux _____

Date de fin des travaux _____

DOCUMENT À JOINDRE : UNE COPIE DE VOTRE CERTIFICAT DE LOCALISATION

Coordonnées de l'entrepreneur

Auto-démolition

Entrepreneur général

Nom _____

tél. _____

Adresse _____

RBQ _____

Signature du requérant _____ **Date de la demande** _____

Pour déposer votre formulaire ainsi que les plans et tout autre document nécessaire (**voir verso**), ou encore pour toute question, vous pouvez nous rejoindre aux coordonnées suivantes :

Service de la planification du territoire
105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Qc, J0L 2L0
inspecteur@ville.saint-remi.qc.ca, 450-454-3993 poste 9225

DOCUMENT EXPLICATIF

DÉMOLITION



Informations générales

Avant d'entamer toute **démolition** :

- Toutes les mesures requises par le fonctionnaire désigné pour **emmurer** l'emplacement et protéger le public doivent être complétées;
- Des **affiches** d'avertissement doivent être installées adéquatement et les propriétaires des immeubles adjacents avertis ;
- Les **services d'utilités publiques** doivent être débranchés et protégés à la ligne de propriété.

Au plus tard trente (30) jours après la fin des travaux de démolition d'un bâtiment ou partie de bâtiment, le terrain concerné doit être nettoyé de tous rebuts ou matériaux et laissé en état de **propreté**. Les excavations doivent être comblées dans les mêmes délais.

Lorsque des décombres sont employés pour combler une **excavation**, le remplissage doit être recouvert de terre ou de sable d'au moins trente (30) centimètres d'épaisseur. Aucun matériau putrescible ne doit être utilisé pour combler les excavations ;

Après le remblai, le terrain doit être **nivelé** de manière à empêcher toute accumulation d'eau et être conforme aux dispositions concernant le niveau du terrain par rapport à la voie publique énoncées au *Règlement de zonage no. V467-07* ;

Si, dans les trente (30) jours de sa signification, un propriétaire ne se conforme pas à un **avis** donné par le fonctionnaire désigné relativement à ces dispositions, les travaux de protection requis peuvent être faits par la Ville aux frais du propriétaire, et ce, sans pour autant que la Ville renonce à ses possibilités de recours

Toute **excavation** de deux (2) mètres ou plus de profondeur doit être entourée d'une clôture d'au moins deux (2) mètres de hauteur de façon à assurer en tout temps la protection du public.

Documents à fournir

- Le **formulaire** complété
- Une copie de votre **certificat de localisation**
- Des **photographies** récentes du bâtiment à démolir
- La preuve du débranchement au **réseau d'alimentation électrique** et les mesures de protection des **conduites d'alimentation d'eau** lorsque le bâtiment est raccordé au réseau d'aqueduc
- Des frais de **50 \$** sont exigés pour l'obtention du permis

Si vous devez creuser pour effectuer la démolition, veuillez vérifier la présence de réseaux souterrain ou aérien (services d'égouts, d'aqueduc, de téléphone, d'électricité, champs d'épuration ou fosse septique, etc.)
Appelez Info-Excavation au (514) 286-9228 ou consultez www.info-ex.com

En cas de divergence entre le règlement municipal en vigueur et ce document, le règlement prévaut